

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 31

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents :

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, Maine NAVAILS, comptabilité et marchés publics

Le Résistant : Béatrice FERRER, journaliste.

Association des usagers : Marie Carmen AGGOUNE.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, FAURE Charles, ANGELY Jacques, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude, BOUCHON Bernard / Communauté de communes de l'Entre Deux

Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MIQUEU Christophe), MOTHES Christophe, CAZADE Pascal / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick, LE

GOUZOUGUEC Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen :

BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE

Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

**Présent non votant :**

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : CHARENTON Michel

**Absents ayant donné pouvoir :**

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) /

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : Christophe MIQUEU (pouvoir à Benjamin MALAMBIC).

**Absents excusés :**

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, MARTY Bruno

**Absents non excusés :**

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, / Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes de Montaigne Montravel :

MARTY Sylvain

Le quorum est atteint (31 présents et 2 pouvoirs) le Comité Syndical peut se tenir.

Marie-Claude LAVIGNAC est désignée secrétaire de séance.

Le Président informe Messieurs Pascal CAZADE et Michel CHARENTON, délégués suppléants de la CDC de l'Entre deux Mers que compte tenu de l'absence de délégués titulaires et du pouvoir donné seul Pascal CAZADE peut participer au vote.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h10 en remerciant les délégués de leur présence.

Il informe les délégués que suite au décès de Michel DESPUJOLS de la CDC du Réolais, une délibération a été prise actant son remplacement par Jean-Louis MASCOTTO qui a toujours assisté aux Comités en tant que délégué suppléant. Bernadette COUSIN est nommée déléguée suppléante à la place de Jean-Louis MASCOTTO.

### **Point n°1 : Rapport d'Orientation Budgétaire**

Le Président demande à Philippe CHUCHE de présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Philippe CHUCHE informe les délégués que ce rapport a été étudié par le bureau du 07 novembre et validé à l'unanimité. Le rapport présente successivement, la situation du syndicat au 31 Décembre 2023, les hypothèses tendanciennes retenues dans le contexte actuel, le Plan Pluriannuel d'Investissement revu, le tout permettant de construire un scénario dit « au fil de l'eau ».

La prospective 2023-2027 présentée permettra de saisir la vue d'ensemble des équilibres financiers futurs, notamment à l'égard de l'endettement et du plan d'investissement proposé, et de juger de l'opportunité d'apporter les ajustements nécessaires à la grille tarifaire.

Sur le chapitre des dépenses, au niveau des charges générales (011), il est constaté une augmentation maîtrisée à 1,3% notamment sur les marchés d'exploitation, concernant les charges de personnel (012), il est noté une progression de 6% par an depuis 2020. En conclusion, l'augmentation des charges s'élève à 3,3% hors éléments exceptionnels de 470 K€.

Sur le chapitre des recettes, il est constaté une augmentation de 3,3% du 74 (subvention et recettes RI) et une chute des cours pour la revente des matériaux (-35%).

Finalement, il apparaît une diminution des recettes de 1,5% hors éléments exceptionnels (200 K€) entraînant un résultat en baisse de 25%.

<b>SCENARIO PROSPECTIF 2023-2027 fil de l'eau</b>					
(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs			Projection N
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023
DEPENSES					
011	Charges Générales	865	990	1 209	1 398
	611-Marchés de prestations administratives	0	109	93	183
	611-Marchés collecte/trpt/traitement hors TGAP	5 091	5 492	5 625	5 358
	611-T.G.A.P.	249	434	546	631
<b>Sous-Total 011 :</b>		<b>6 205</b>	<b>7 024</b>	<b>7 474</b>	<b>7 570</b>
012	Charges de Personnel	2 184	2 136	2 316	2 665
65	Autres charges de gestion courante	42	50	60	70
66	Charges Financières	92	88	79	83
66	Intérêts nouveaux emprunts	0	0	0	0
67	Charges Exceptionnelles	28	17	16	18
68	Provisions pour risques et charges	0	5	0	31
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0
042	Dotations aux amortissements/Cession	720	773	1 550	953
023	Virt à la section de fonctionnement	0	0	0	0
<b>TOTAUX :</b>		<b>9 272</b>	<b>10 093</b>	<b>11 495</b>	<b>11 389</b>
(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs			Projection N
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023
74	CDC- appels RI	7 782	8 842	9 358	9 485
	SUBVENTIONS Filières valorisation	1 254	954	938	1 096
	SUBVENTIONS (Ademe, TOTAL)	33	0	0	69
	Remboursements sur CAE	52	85	95	81
<b>Sous-Total 74 :</b>		<b>9 121</b>	<b>9 880</b>	<b>10 391</b>	<b>10 730</b>
70	Produit des services de l'USTOM	347	491	463	424
70	Revente de matériaux	294	788	975	625
013	Remboursements s/ rémunérations	104	19	63	41
75	Autres revenus dont Recyclerie	185	275	336	284
76	Produits financiers	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	14	83	276	7
042	Opération d'ordre entre sections	173	173	179	179
002	Solde cumulé reporté				
<b>TOTAUX :</b>		<b>10 238</b>	<b>11 709</b>	<b>12 683</b>	<b>12 289</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'année N</b>		<b>967</b>	<b>1 617</b>	<b>1 188</b>	<b>900</b>
Résultat reporté N-1		1 708	2 675	4 230	5 418
<b>Solde d'exécution N</b>		<b>2 675</b>	<b>4 291</b>	<b>5 418</b>	<b>6 319</b>

Situation financière prévisible de l'USTOM au 31/12/2023 : faits principaux

Au niveau des dépenses, on peut noter des dépenses d'équipement significatives de 1,754 M€. Concernant les dépenses, pas d'éléments exceptionnels, autofinancement « normal » par 1 M€ d'amortissements. Le bilan met en avant un besoin de financement de la section d'investissements

(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs			Projection N
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023
DEPENSES					
16	Emprunts et assimilés	304	310	316	323
16	Rembt capital nouveaux emprunts	0	0	0	0
204	fonds de concours	0	0	0	0
20	Immobilisations Incorporelles	50	47	61	210
21	Immobilisations Corporelles	416	596	571	1 332
23	Immob.en cours (Opérations en cours)	357	27	18	154
21	Immobilisations Opérations bio déchets	0	0	0	58
27	Cautions et emprunts	0	236	200	0
020	Dépenses imprévues d'Investissement	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections	173	173	179	179
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	46	22	200	20
<b>TOTAUX :</b>		<b>1 346</b>	<b>1 410</b>	<b>1 545</b>	<b>2 276</b>
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023
13	Dotations et Fonds de réserve	0	91	61	0
16	emprunts et assimilés	20	256	0	0
23	remboursements sur retenues de garanties	0	0	0	0
040	Amortissements	720	773	1 550	953
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	46	22	200	20
021	Virt de la section de fonctionnement	0	0	0	0
<b>TOTAUX :</b>		<b>786</b>	<b>1 142</b>	<b>1 811</b>	<b>973</b>
Résultat de fonctionnement de l'année N		967	1 617	1 188	900
Résultat d'investissement de l'année N		-559	-268	266	-1 303

Le Président précise que les charges pour le traitement de la collecte ont fortement augmenté. On constate une baisse des encombrants mais le niveau des ordures ménagères est encore beaucoup trop élevé pour constater une baisse des coûts.

Il rappelle qu'au début du mandat en 2020, l'USTOM n'avait aucun excédent ce qui a entraîné une absence d'investissement durant 2 ans. Les excédents actuels vont permettre de lancer les travaux sur la déchèterie de Saint Magne, la Recyclerie, l'extension de la déchèterie de La Réole et la mise en place des PAV en centre bourg ainsi que les investissements pour la politique des biodéchets. Par conséquent ces investissements vont entraîner une baisse importante de notre excédent mais nous devons conserver un équilibre en 2027.

Il n'est pas question de laisser l'USTOM à la fin du mandat dans la même situation que celle trouvée en 2020, nous nous devons de laisser une situation saine.

Lors de notre arrivée nous avons été dans l'obligation de faire très attention aux dépenses depuis nous avons pu renforcer l'ingénierie par des personnes très qualifiées en communication, en comptabilité, aux services techniques, à la sécurité, au développement et aux travaux ce qui a entraîné une augmentation de la masse salariale.

Il rappelle également le choix fait par le Comité Syndical de maintenir la collecte en porte à porte malgré le coût important.

<b>SCENARIO PROSPECTIF 2023-2027 fil de l'eau</b>					
(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs			Projection N
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023
<b>DEPENSES</b>					
011	Charges Générales	865	990	1 209	1 398
	611-Marchés de prestations administratives	0	109	93	183
	611-Marchés collecte/trpt/traitement hors TGAP	5 091	5 492	5 625	5 358
	611-T.G.A.P.	249	434	546	631
	<b>Sous-Total 011 :</b>	<b>6 205</b>	<b>7 024</b>	<b>7 474</b>	<b>7 570</b>
012	Charges de Personnel	2 184	2 136	2 316	2 665
65	Autres charges de gestion courante	42	50	60	70
66	Charges Financières	92	88	79	83
66	Intérêts nouveaux emprunts	0	0	0	0
67	Charges Exceptionnelles	28	17	16	18
68	Provisions pour risques et charges	0	5	0	31
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0
042	Dotations aux amortissements/Cession	720	773	1 550	953
023	Virt à la section de fonctionnement	0	0	0	0
<b>TOTAUX :</b>		<b>9 272</b>	<b>10 093</b>	<b>11 495</b>	<b>11 389</b>
(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs			Projection N
<b>RECETTES</b>		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023
74	CDC- appels RI	7 782	8 842	9 358	9 485
	SUBVENTIONS Filières valorisation	1 254	954	938	1 096
	SUBVENTIONS (Ademe, TOTAL)	33	0	0	69
	Remboursements sur CAE	52	85	95	81
	<b>Sous-Total 74 :</b>	<b>9 121</b>	<b>9 880</b>	<b>10 391</b>	<b>10 730</b>
70	Produit des services de l'USTOM	347	491	463	424
70	Revente de matériaux	294	788	975	625
013	Remboursements s/ rémunérations	104	19	63	41
75	Autres revenus dont Recyclerie	185	275	336	284
76	Produits financiers	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	14	83	276	7
042	Opération d'ordre entre sections	173	173	179	179
002	Solde cumulé reporté				
<b>TOTAUX :</b>		<b>10 238</b>	<b>11 709</b>	<b>12 683</b>	<b>12 289</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'année N</b>		<b>967</b>	<b>1 617</b>	<b>1 188</b>	<b>900</b>
	Résultat reporté N-1	1 708	2 675	4 230	5 418
	<b>Solde d'exécution N</b>	<b>2 675</b>	<b>4 291</b>	<b>5 418</b>	<b>6 319</b>

Philippe CHUCHE rappelle le contexte environnemental et financier général ; une inflation au niveau de 4% en 2023, une croissance inférieure à 1% et l'entrée dans un nouveau cycle de taux d'intérêt élevé à moyen terme.

Les hypothèses retenues dans les prospectives sont les suivantes :

<b>DEPENSES- Hypothèses d'inflation annuelle moyenne</b>	<b>Taux</b>
011-Charges Générales	4,00%
611-Marchés de prestations administratives	4,00%
611-Marchés de collecte/transport/traitement hors TGAP	4,00%
T.G.A.P.	Prévu
012-Charges de Personnel	4,00%
65-Autres charges de gestion courante	2,00%

RECETTES- Hypothèses de croissance annuelle moyenne	Taux
74- Appels CDC- Redevance incitative	<i>Hypothèse</i>
74-SUBVENTIONS Filières valorisation	2,00%
74-SUBVENTIONS Ademe	<i>fixe</i>
74-Remboursements sur CAE	4,00%
70-Produit des services dt facturations	2,00%
013-Remboursements s/ rémunérations	4,00%

Les taux d'intérêts retenus pour les emprunts sont de 4% en 2024 et 4,5% en 2025.

**Les enjeux financiers pour le syndicat sont désormais les suivants :**

- Maintenir un niveau de recettes de fonctionnement permettant dans le temps de stabiliser une marge brute (*recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement*) permettant de financer le plan d'investissement à moyen terme du syndicat,
- Maintenir une capacité de remboursement de la dette en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques (12 années).

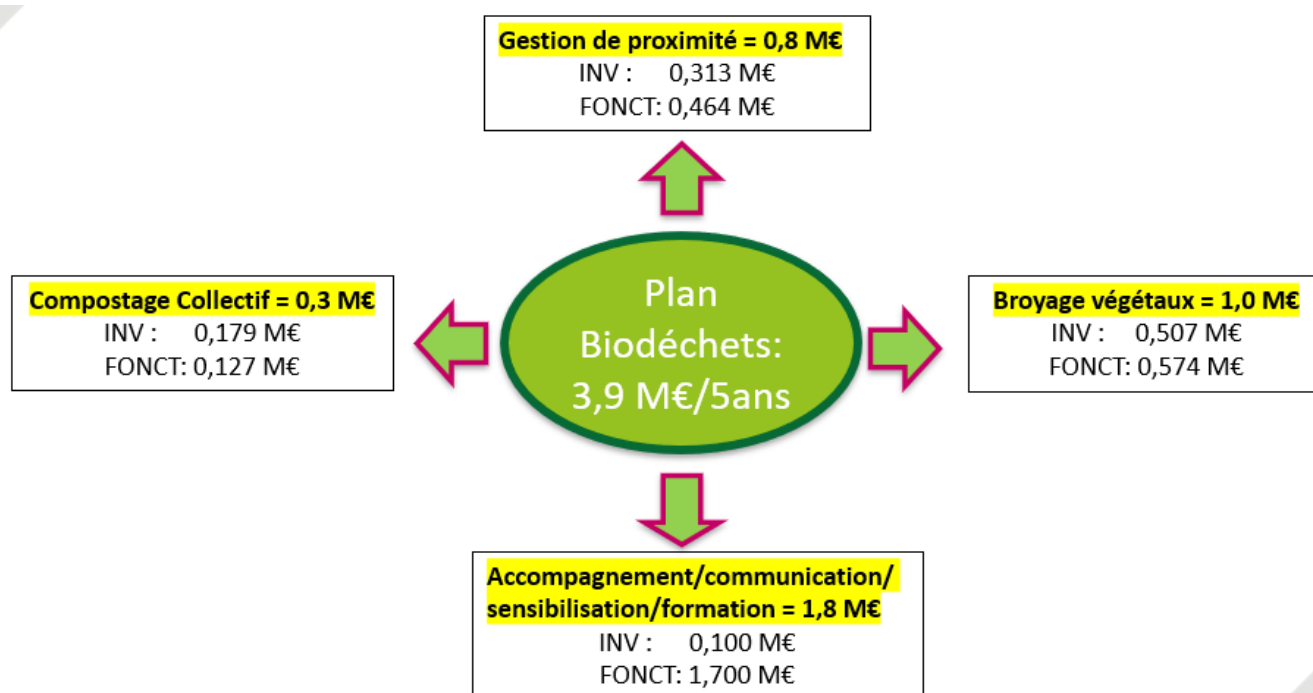
Le Président rappelle que la capacité de remboursement en 2020 était de 22 ans alors que les règles n'autorisent que 12 ans. Le syndicat a mis en œuvre beaucoup d'actions mais n'est pas récompensé par les lois et texte en vigueur.

Le rendez-vous d'hier avec la DRFIP au sujet de la facturation de la TVA à 10% s'est conclu sur l'impossibilité pour l'USTOM d'appliquer un taux de 5,5%. C'est le taux le plus élevé qui prime, celui de la collecte en mélange : il faudrait ajouter des lignes dans notre grille tarifaire comme la taxation du tri pour avoir des taux différenciés donc plus favorables.

La mensualisation a également été abordée, une étude sera engagée en 2024 pour application en 2025. Il remercie Monsieur Daniel BARBE, Président des Maires ruraux, pour son soutien à la réunion.

Concernant la mise à jour du fichier des usagers, les agents de la RI n'ont le soutien que des communes et la taxation des propriétaires est en cours sur Castillon et Sainte Foy par contre sur La Réole pas d'avancée notable.

Philippe CHUCHE présente les options stratégiques : un gros travail de mise en forme et d'analyse a permis une déclinaison détaillée et chiffrée sur les 5 ans (3,9 M€) :



Plusieurs axes sont privilégiés : l'USTOM s'investit à 100% dans le compostage,

- Le déploiement du compostage appuyé avec Au Ras du Sol qui entraîne d'importantes dépenses de formation notamment,
- Le compostage collectif dont l'implantation se fera grâce aux Maires,
- La gestion de proximité en envisageant la collecte des biodéchets, l'acquisition dans les composteurs fontaine (7 à 8) et le composteur grutable.

L'objectif étant de détourner un maximum d'OMR (40Kg/habitant est envisageable).

Philippe CHUCHE présente l'impact des biodéchets dans la prospective 2023-2027 :

B-DEPENSES par chapitres/articles	Ref. TRIBIO	2023	2024	2025	2026	2027	Cumul
<b>Gain sur traitement OMR+DV</b>		0 €	-15 640 €	-37 316 €	-62 680 €	-96 057 €	-211 692 €
Collecte des Conteneurs BioDech	Tribio volet1	0 €	0 €	10 000 €	20 000 €	30 000 €	60 000 €
Nettoyage des Conteneurs Biodech	Tribio volet1	0 €	0 €	0 €	9 750 €	9 750 €	19 500 €
AM projet des microplateformes	Tribio volet1	0 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	25 000 €
Portage dossier agrément sanitaire	Tribio volet1	0 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €	25 000 €
Supports pédagogiques 154 sites CC	Tribio volet2	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	45 000 €
Loc. logiciel de suivi des sites CC	Tribio volet2	0 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	5 400 €
Comm./compost.restes alimentaires	Tribio volet2	0 €	40 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	80 000 €
Réunion publiques déplt PAV Compost	Tribio volet2	0 €	16 500 €	33 000 €	16 500 €	0 €	66 000 €
Prest accompagnement MeR (34 CC)	Tribio volet3	0 €	29 000 €	29 000 €	29 000 €	0 €	87 000 €
Formation 80 référents de sites CC	Tribio volet3	0 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	0 €	7 500 €
Formation maître composteur	Tribio volet3	0 €	3 500 €	1 500 €	0 €	0 €	5 000 €
Sensibilisation 120 élus	Tribio volet3	0 €	9 000 €	9 000 €	0 €	0 €	18 000 €
ARDS: sensibilisation "jardinage"	Tribio volet3	0 €	38 600 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	74 600 €
Caractérisation des OMR	Tribio volet3	0 €	22 000 €	0 €	22 000 €	0 €	44 000 €
Maintenance des sites		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Maintenance broyeurs	Tribio volet4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Kits de compostage	Tribio volet3	0 €	2 625 €	2 625 €	525 €	525 €	6 300 €
Bioseaux	Tribio volet3	0 €	16 800 €	16 800 €	3 360 €	3 360 €	40 320 €
Composteurs individuels	Tribio volet3	58 000 €	150 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	408 000 €
<b>Total dépenses du 011</b>		<b>58 000 €</b>	<b>343 735 €</b>	<b>227 959 €</b>	<b>141 805 €</b>	<b>33 428 €</b>	<b>804 928 €</b>
Masse salariale brute		44 160 €	49 200 €	45 600 €	39 200 €	38 400 €	216 560 €
Autres dépenses de MS		1 130 €	4 260 €	4 260 €	2 130 €	2 130 €	13 910 €
<b>Total dépenses du 012</b>		<b>45 290 €</b>	<b>53 460 €</b>	<b>49 860 €</b>	<b>41 330 €</b>	<b>40 530 €</b>	<b>230 470 €</b>
<b>Total depenses du 042 (en € HT)</b>	Amortissements	<b>0 €</b>	<b>11 600 €</b>	<b>46 406 €</b>	<b>61 533 €</b>	<b>83 624 €</b>	<b>203 163 €</b>
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENTT(€ HT)</b>		<b>103 290 €</b>	<b>408 795 €</b>	<b>324 225 €</b>	<b>244 668 €</b>	<b>157 582 €</b>	<b>1 238 561 €</b>

C-RECETTES par chapitres/articles							
74	Subvention tribio volet1	0 €	74 000 €	74 000 €	66 500 €	0 €	214 500 €
70	Divers produits	7 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 050 €
<b>Total RECETTES de FONCTIONNEMENT (€ HT)</b>		<b>7 050 €</b>	<b>74 000 €</b>	<b>74 000 €</b>	<b>66 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>221 550 €</b>

Le coût net en fonctionnement est de 1 M€ sur 5 ans.

Le Président indique aux délégués qu'une information est prévue dans le prochain P'tit vert.

Concernant le sur-tri des encombrants, suite à l'expérimentation faite il est apparu que 50% des encombrants collectés sont détournables et pourraient être traités gratuitement ou revendus apportant une recette et une diminution des coûts de l'ordre de 300 000 € sur 5 ans.

## Impact du Sur-tri des encombrants :

Tonnages traités	TONNAGE 2022	TONNAGE 2023	TONNAGE 2024	TONNAGE 2025	TONNAGE 2026	TONNAGE 2027	COUTS 2023	COUTS 2024	COUTS 2025	COUTS 2026	COUTS 2027
Tonnages Prospective	3 900	3 845	3 900	3 700	3 600	3 500	100%	75%	100%	100%	100%
<b>Cout total</b>	<b>143,74 €</b>	<b>162,24 €</b>	<b>177,11 €</b>	<b>192,49 €</b>	<b>201,57 €</b>	<b>211,26 €</b>	<b>623 813 €</b>	<b>690 729 €</b>	<b>712 214 €</b>	<b>725 666 €</b>	<b>739 416 €</b>

Envoi vers filières de traitement onéreuses	1361	1 071	1 087	1 031	1 003	975	146 711 €	148 809 €	141 178 €	137 362 €	133 547 €
Plâtre	299	235	239	227	220	214	21 656 €	21 966 €	20 839 €	20 276 €	19 713 €
Polystyrène	57	45	46	43	42	41	7 151 €	7 253 €	6 881 €	6 695 €	6 509 €
Plastiques durs	449	353	359	340	331	322	63 627 €	64 537 €	61 227 €	59 572 €	57 918 €
Plastiques souples	378	298	302	286	279	271	47 420 €	48 099 €	45 632 €	44 399 €	43 165 €
Bois	178	140	142	135	131	128	6 857 €	6 955 €	6 598 €	6 420 €	6 241 €
Détournement vers des filières REP	771	607	616	584	568	553	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Réemploi	100	79	80	76	74	72	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DEEE, DEA, DMS	8	6	6	6	6	6	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Huisseries	114	90	91	86	84	82	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DV	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Textiles	164	129	131	124	121	118	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Matériels électriques	121	95	97	92	89	87	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Eco meubles	264	208	211	200	195	189	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Tout-venant restant à enfouir	1 458	1 923	1 950	1 850	1 800	1 750	312 599 €	329 753 €	328 190 €	319 320 €	310 450 €

Revente de matériaux supplémentaires	310	244	248	235	229	222	-38 818 €	-39 373 €	-37 354 €	-36 345 €	-35 335 €
Ferraille	85	67	68	64	63	61	-17 875 €	-18 131 €	-17 201 €	-16 736 €	-16 271 €
Papiers	150	118	120	114	111	107	-12 660 €	-12 841 €	-12 183 €	-11 854 €	-11 524 €
Cartons	75	59	60	57	55	54	-8 283 €	-8 401 €	-7 970 €	-7 755 €	-7 540 €

BILAN DU SURTRI SELON MODELE PROSPECTIF				2023	2024	2025	2026	2027
Minoration des couts d'enfouissement ENC	011	611	Marchés de traitement	-257 615 €	-304 387 €	-328 190 €	-349 848 €	-371 840 €
Minoration des couts de transport vers exut.	011	611	Marchés de transport	-11 863 €	-12 525 €	-12 358 €	-11 283 €	-10 102 €
Envoi vers des filières de trait.onéreuses	011	611	Marchés de transport/traitement	146 711 €	148 809 €	141 178 €	137 362 €	133 547 €
Sous-traitance	011	611	Marchés de prestation administratives	107 000 €	107 400 €	111 696 €	116 164 €	120 810 €
<b>Sous-total charges générales</b>	<b>011</b>	<b>611</b>		<b>-15 768 €</b>	<b>-60 703 €</b>	<b>-87 674 €</b>	<b>-107 605 €</b>	<b>-127 585 €</b>
<b>Sous-total masse salariale</b>	<b>012</b>	<b>64%</b>		<b>40 000 €</b>	<b>41 600 €</b>	<b>43 264 €</b>	<b>44 995 €</b>	<b>46 794 €</b>
<b>Sous-total amortissement du matériel</b>	<b>042</b>	<b>6811</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>28 400 €</b>	<b>28 400 €</b>	<b>28 400 €</b>
<b>Revente de matériaux supplémentaires</b>	<b>70</b>	<b>703</b>		<b>-38 818 €</b>	<b>-39 373 €</b>	<b>-37 354 €</b>	<b>-36 345 €</b>	<b>-35 335 €</b>
<b>BILAN DU SURTRI SELON MODELE PROSPECTIF</b>				<b>-14 586 €</b>	<b>-58 477 €</b>	<b>-53 365 €</b>	<b>-70 555 €</b>	<b>-87 726 €</b>

Le Président rappelle qu'Olivier LECLERCQ a géré la demande de subvention en répondant à l'AAP de la Région, si l'expérience sur le sur-tri n'est pas concluante à la fin de l'année 2024 elle sera stoppée. La collecte des biodéchets pourrait être envisagée mais la grande difficulté est d'avoir des composteurs sur l'ensemble du territoire.

Pour le sur-tri qui débutera début avril 2024, la valorisation des déchets des usagers nécessite un partenariat avec Castilab.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

### Philippe CHUCHE présente le PPI 2023-2027 :

Présenté et validé par le Bureau, lors de la session du 7 novembre dernier, il totalise 8,8 M€ contre 8M€ lors du précédent ROB, incluant 1,7 M€ réalisés en 2023.

Le total de 8,8M€ est réparti entre les 4,8 M€ fléchés sur quatre gros projets déjà initiés pour partie, et 4,0 M€ d'investissements courants de renouvellement des équipements.

Le PPI présenté d'environ 9 M€ a été travaillé au plus juste mais l'USTOM se doit de répondre aux nécessités des services et aux normes.

**PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AU DOB 2024**

SITES	R2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	COMMENTAIRES
<b>DECHETERIES</b>							
Réhabilitation Saint Magne	26 000 €	1 023 000 €				1 049 000 €	
<b>Garde-corps</b>	<b>15 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>55 000 €</b>	
Saint Magne						0 €	
Pineuilh		10 000 €				10 000 €	
Gensac		10 000 €				10 000 €	
Rimons	9 000 €					9 000 €	
Sauveterre	6 000 €	10 000 €				16 000 €	
La Réole		10 000 €				10 000 €	
<b>Bastings</b>	<b>0 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>54 000 €</b>	
Pineuilh		6 000 €			6 000 €	12 000 €	
Gensac		6 000 €			6 000 €	12 000 €	
Rimons					6 000 €	6 000 €	
Sauveterre		6 000 €			6 000 €	12 000 €	
La Réole		6 000 €			6 000 €	12 000 €	
<b>Loges agents</b>	<b>10 000 €</b>	<b>82 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>92 000 €</b>	<b>Reconstructions intégrales</b>
Pineuilh		82 000 €				82 000 €	Archi+travaux+Txv tout corps d'état
Gensac	10 000 €					10 000 €	
Rimons			0 €			0 €	
Sauveterre			0 €			0 €	
La Réole						0 €	
<b>Plateformes et clotures</b>	<b>141 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>261 000 €</b>	
Pineuilh						0 €	
Gensac	48 000 €	20 000 €				68 000 €	Extension nouvelles REP
Rimons	19 000 €	100 000 €	0 €			119 000 €	Broyage DV + ext. suite constr.loges
Sauveterre	44 000 €		0 €			44 000 €	
La Réole	30 000 €					30 000 €	
<b>La Réole : terrain 8.000 m<sup>2</sup></b>		<b>50 000 €</b>				<b>50 000 €</b>	
<b>Réfection des réseaux eau</b>		<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>			<b>60 000 €</b>	
<b>Signalétique déchèteries</b>	<b>50 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>Ref. totale en 2024</b>
<b>Divers déchèteries</b>	<b>8 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>88 000 €</b>	
<b>Extension Déchèterie La Réole</b>			<b>600 000 €</b>			<b>600 000 €</b>	
<b>TOTAL DECHETERIES</b>	<b>250 000 €</b>	<b>1 449 000 €</b>	<b>650 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>2 419 000 €</b>	

Le Président informe les délégués sur sa rencontre avec le propriétaire du terrain jouxtant la déchèterie de La Réole (8 000m<sup>2</sup>) qui permettrait son agrandissement avec la création d'une plateforme de broyage puis de compostage. Lors de cette rencontre le coût pour l'USTOM a été évalué à 19 300€ pour 2,60 hectares. Le projet d'une déchèterie à plat est toujours d'actualité (600 000€).

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AU DOB 2024							
SITES	R2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	COMMENTAIRES
<b>USINE DE MASSUGAS</b>							
Parc: pelle						0 €	
Parc: chargeur	255 000 €					255 000 €	
Parc: broyeur ou cribleur	250 000 €					250 000 €	
Parc: minipelle		90 000 €				90 000 €	
Parc: Manitou		50 000 €				50 000 €	Pour surtri
Plateformes	50 000 €	142 000 €				192 000 €	Surti en 2024
Parc: matériels divers	2 000 €	22 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	54 000 €	Presse 2027
<b>TOTAL MASSUGAS</b>	<b>557 000 €</b>	<b>304 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>891 000 €</b>	
<b>POIDS LOURDS</b>							
Accessoires (Hytower,...)		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €	Remplacement de 1/an
Bennes amovibles	112 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	212 000 €	Remplacement de 4/an (sur 60)
<b>TOTAL MATERIEL TRANSPORT</b>	<b>112 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>252 000 €</b>	
<b>SITE DE MASSUGAS</b>							
Batiments	12 000 €	100 000 €				112 000 €	Maison COVED (dt BE)
Aménagements	103 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	143 000 €	
Véhicules	39 000 €					39 000 €	Communication
NTI+mobilier	41 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	121 000 €	
<b>TOTAL SITE DE MASSUGAS</b>	<b>195 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>415 000 €</b>	
<b>RECYCLERIE</b>							
ERP	172 000 €		2 400 000 €			2 572 000 €	Aléa travaux intégré
Véhicules	40 000 €					40 000 €	
Matériel divers	25 000 €	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	115 000 €	Chariot élévateur en 2024
<b>TOTAL RECYCLERIE</b>	<b>237 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>2 410 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>2 727 000 €</b>	
<b>CONTENEURISATION</b>							
Véhicules	40 000 €				30 000 €	70 000 €	
Conteneurs	86 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	386 000 €	
BAV aériennes	39 000 €	114 000 €	85 500 €	85 500 €	85 500 €	409 500 €	Rplact 60 BAV(2024) puis déplt 15 ilots/an
BAV enterrées	26 000 €	276 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	647 000 €	12 ilots en 2024 puis 5/an
<b>TOTAL CONTENEURISATION</b>	<b>191 000 €</b>	<b>465 000 €</b>	<b>275 500 €</b>	<b>275 500 €</b>	<b>305 500 €</b>	<b>1 512 500 €</b>	
<b>BIODECHETS</b>							
Bornes collecte biodéchets	58 000 €	186 500 €	48 750 €	97 500 €	0 €	332 750 €	Mini-broyeur + véhicule tracteur 60 Bornes grutables et 7 CC1500
Composteurs collectifs		35 700 €	35 700 €	35 700 €		107 100 €	34 u. type cétoine (sans toit)
Composteurs regroupés		7 440 €	7 440 €	7 440 €		22 320 €	Composteurs individuels x3 (investis)
Matériel pour sites compostage		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €	20 K€/an supprimé
<b>TOTAL BIODECHETS</b>	<b>58 000 €</b>	<b>239 640 €</b>	<b>101 890 €</b>	<b>150 640 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>560 170 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 600 000 €</b>	<b>2 682 640 €</b>	<b>3 512 390 €</b>	<b>531 140 €</b>	<b>450 500 €</b>	<b>8 776 670 €</b>	
Rappel PPI 2023						8 056 426 €	
Emprunt= 60% de la dépense	118 800 €	613 800 €	1 800 000 €	0 €	0 €	2 532 600 €	
Autofinancement prévisionnel	1 481 200 €	2 068 840 €	1 712 390 €	531 140 €	450 500 €	6 244 070 €	

Le Président rappelle que l'USTOM doit limiter la récupération des déchets verts sur Massugas : par conséquent un courrier a été envoyé aux communes afin de trouver des espaces de broyage comme sur Sainte Terre et Casseuil. Le broyeur itinérant mis en gestion à l'Esat du Puch, se rendra chez les particuliers pour broyer au tarif de 25€/heure.

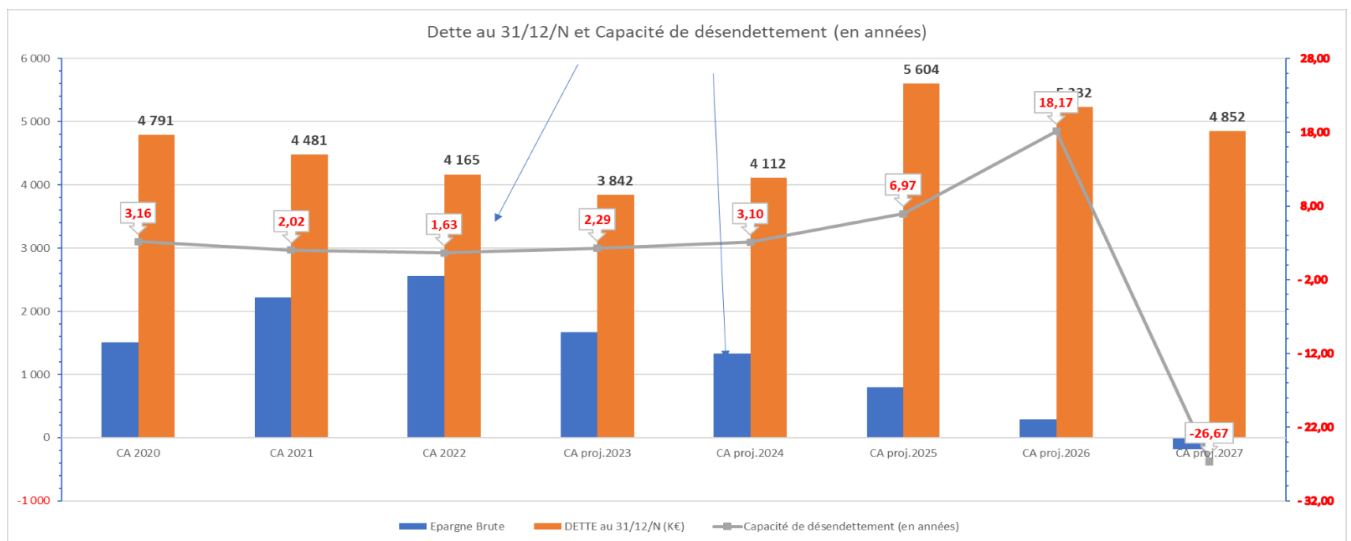
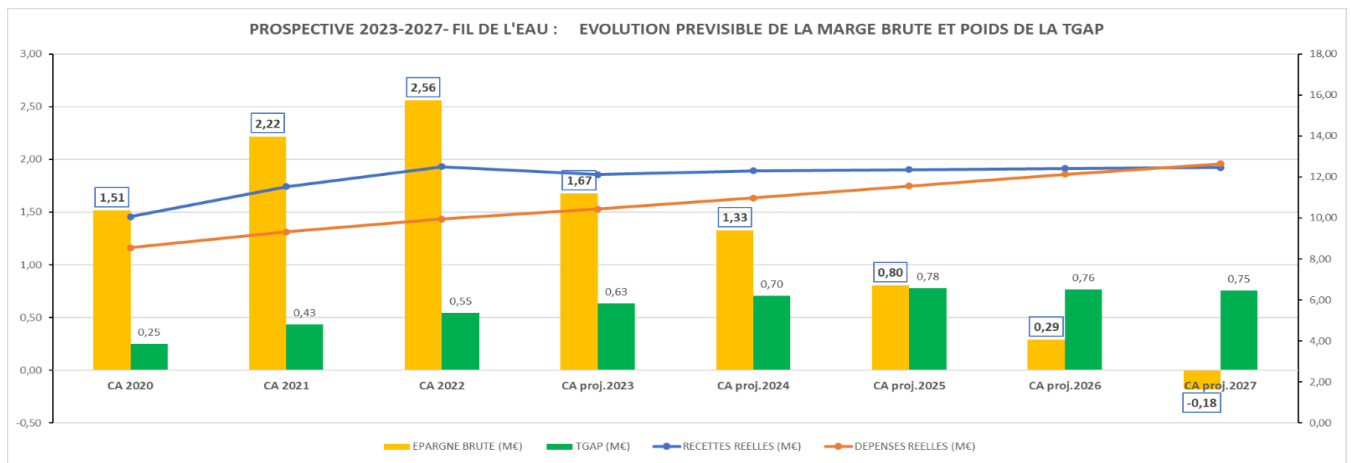
François MAS fait remarquer les montants engagés pour l'extension de La Réole et la réhabilitation de saint Magne, un terrain à côté de la déchèterie de Pineuilh était à vendre et l'opportunité n'a pas été saisie.

Le Président répond que pour La Réole c'était une opportunité, la superficie de Pineuilh est déjà importante. Des travaux de rénovation sont à prévoir sur Rimons, Sauveterre et Gensac.

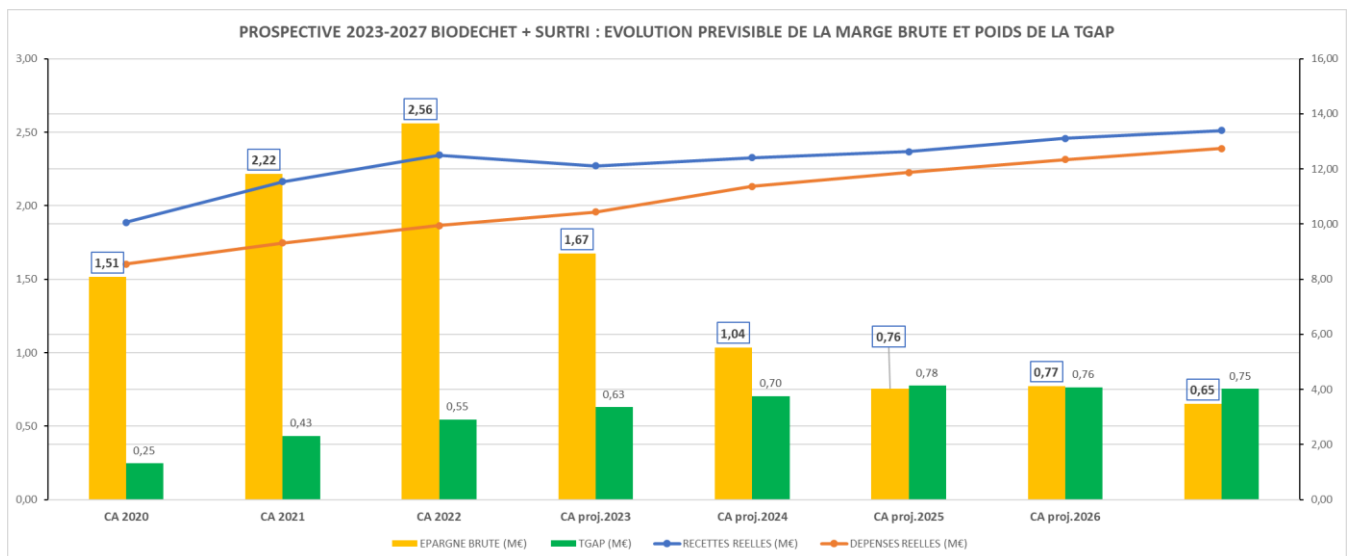
Pour les biodéchets, le Président met en avant la problématique des transports pour se rendre aux exutoires.

Il demande s'il y a des questions. Pas de question.

Philippe CHUCHE présente l'évolution prévisible de la marge brute et le poids de la TGAP :



La prospective 2023-2027 montre un effet ciseau et un endettement non soutenable à partir de 2026. La non-évolution de la grille tarifaire entrainera une situation identique à celle de 2020 :



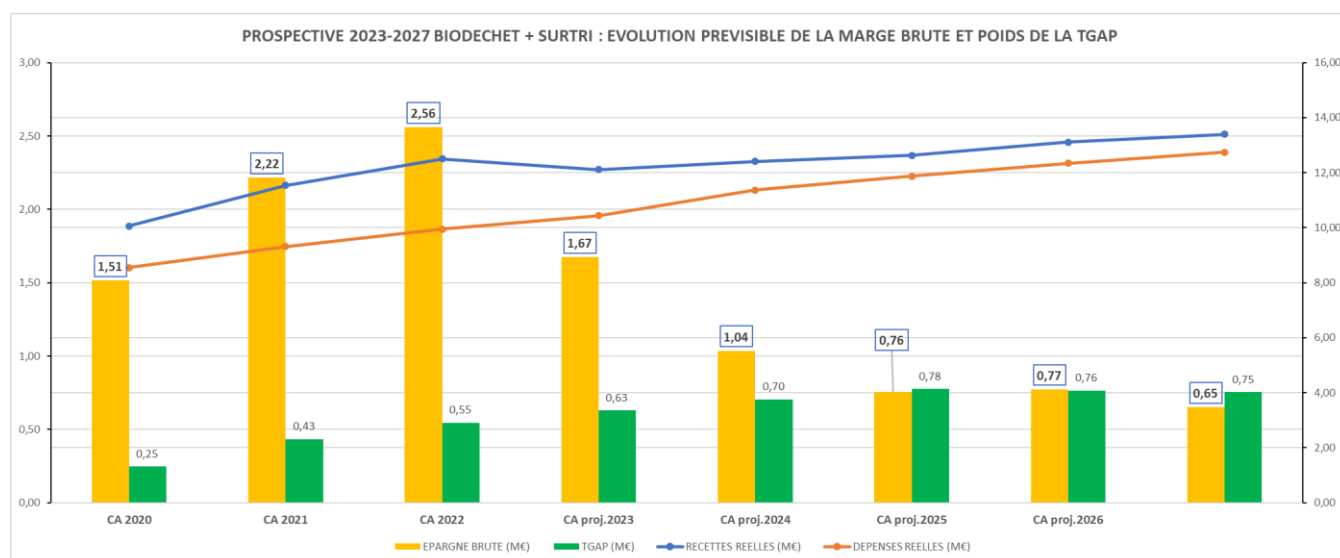
Agrégats//Années	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA proj.2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	CA proj.2027
RECETTES REELLES (M€)	10,07	11,54	12,50	12,11	12,41	12,63	13,11	13,40
DEPENSES REELLES (M€)	8,55	9,32	9,94	10,44	11,37	11,87	12,34	12,75
TGAP (M€)	0,25	0,43	0,55	0,63	0,70	0,78	0,76	0,75
EPARGNE BRUTE (M€)	1,51	2,22	2,56	1,67	1,04	0,76	0,77	0,65
%E.BRUTE	15,04%	19,22%	20,47%	13,82%	8,35%	5,99%	5,90%	4,85%
DETTE au 31/12/N (K€)	4 791	4 481	4 165	3 842	4 112	5 604	5 232	4 852
Capacité de désendettement (en années)	3,16	2,02	1,63	2,29	3,97	7,40	6,77	7,46

Evolution du FdR fin N sans augmentation de tarif				
(en K€)	FdR fin N-1	Résultat N	Affectation SI	FdR fin N
2022				5 418
2023	5 418	900	-1 300	5 018
2024	5 018	211	-1 400	3 829
2025	3 829	-270	-1 000	2 559
2026	2 559	-726		1 833
2027	1 833	-1 175		658

Evolution du FdR fin N après augmentation de tarif de 3% par an				
(en K€)	FdR fin N-1	Résultat N	Affectation SI	FdR fin N
2022				5 418
2023	5 418	900	-1 300	5 018
2024	5 018	211	-1 400	3 829
2025	3 829	22	-1 000	2 851
2026	2 851	-133		2 718
2027	2 718	-273		2 445

Afin de ne pas se retrouver dans une situation budgétaire problématique, Philippe CHUCHE propose le scénario avec une réévaluation de la grille tarifaire de 3% à partir de 2024.



Dans les conditions proposées, la capacité de désendettement s'affichera alors en augmentation à 7,5 années, ce niveau étant compatible avec les règles d'équilibre financier applicables aux collectivités territoriales (plafond maximal de 12 ans). Dès lors, le Plan Pluriannuel d'Investissement peut être considéré comme soutenable.

Pour la période 2023-2027, il est proposé un financement du PPI (pour mémoire 8,8 M€) de 2,4 M€ d'emprunts, 6,4 M€ d'autofinancement prévisionnel dont un autofinancement au fil de l'eau de 3,6 M€ sur la période. Le prélèvement sur le Fonds de Roulement (FdR) cumulé fin 2023 sera de 2,8 M.

Le Président fait remarquer que les projets importants programmés ne peuvent se faire sans emprunt.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué souhaite des précisions sur le coût des travaux de la Recyclerie qui n'est pas le même que celui indiqué au dernier Comité Syndical.

Le Président indique que dans le Rapport d'Orientation Budgétaire la prudence est de mise sur les prévisions.

Un délégué demande si l'étude a été suffisamment large et précise.

Le Président indique que l'USTOM est accompagné par le cabinet ANTEA depuis 2 ans que les montants de travaux ont été augmentés et que le renforcement obligatoire de la toiture a entraîné un coût supplémentaire de 200 000€ auquel se sont ajoutés 200 000€ pour la création de la plateforme pédagogique pour un total de 2M€ majorés de 20% d'aléa pour obtenir 2M4€

Il demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre question. Il propose au Comité Syndical de passer au vote :

### Vote pour prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

#### Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024**

#### Point n°2 : Décision modificative n°2

Philippe CHUCHE explique qu'il s'agit en premier lieu du chapitre 012, prévu en dépassement budgétaire en raison d'un poste non budgété de responsable des travaux, et des conséquences du remplacement de plusieurs agents démissionnaires par des candidats d'un niveau professionnel plus élevé, et par suite, plus chers.

Aussi 100 K€ de crédits supplémentaires sont demandés, financés par 55 K€ de recettes non budgétées de subvention associées aux nouveaux postes créés (chargé de développement, et assistant biodéchets) et le reste par une diminution des crédits de 011, en raison d'une marge budgétaire laissée par des coûts de prestation de traitement réduits (baisse de tonnages).

FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Intitulé article	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Diminution de dépenses	Augmentation de recettes	Commentaire
011	611	Charges générales			71 373,00 €		Sous-consommation des budgets relatifs aux marchés d'exploitation
022	022	Dépenses imprévues					
012	6411	Charges de personnel	100 000,00 €				Ajustement pour couvrir la création du poste de responsable travaux et l'impact salarial des recrutements de l'année
68	6817	Dotation aux provisions/actifs circulants	26 373,00 €				Ajustement de la provision pour dépréciation des actifs (cf. délibération 2023-09-17)
013	64198	Remboursements sur rémunération					
74	74	Subventions d'Exploitation				55 000,00 €	ADEME(poste mutualisations) + Région (PLPDMA)
			126 373,00 €	0,00 €	71 373,00 €	55 000,00 €	
			126 373,00 €		126 373,00 €		

INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Intitulé article	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Diminution de dépenses	Augmentation de recettes	Commentaire
041	2313	Opérations patrimoniales					néant
041	2031	Opérations patrimoniales					néant
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			0,00 €		0,00 €	0,00 €	

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question. Il propose aux délégués de passer au vote :

#### Vote pour valider la décision modificative 2024 n°2.

#### Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la décision modificative 2024 n°2.**

### Point n°3 : Grille tarifaire 2024

Le Président fait part aux délégués que le bureau du 07 novembre a validé l'augmentation de 3% de la grille tarifaire s'appliquant à toutes les modalités de collecte (Bacs, sacs prépayés et PAV). Le prix du litre passerait ainsi de 0,0512 € HT/L à 0,0527 €/L.

Fabrice MICHEL explique qu'afin de répondre à la nécessité de supprimer les bacs en centre-ville et centre-bourgs la mise en place des PAV a été travaillée avec les équipes afin d'établir une facturation appropriée.

La commission collecte propose une révision de la structure de la grille sur la base d'une production forfaitaire de 900 L par personne au foyer, un nombre d'ouvertures de borne multiple de 30L et une réduction de 15% de l'abonnement par rapport à sa correspondance en bacs.

Le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué demande le coût de cette mesure.

Fabrice MICHEL indique qu'actuellement la collecte des PAV coute plus cher car elle n'est pas assez développée. La Réole a ouvert lundi ses 1ers PAV pour 120 foyers.

HABITATS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS							
			ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT (LEVEES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0527 I</b>	PART VARIABLE TTC (LEVEES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0580 I</b>	PART FIXE HT (ABONNEMENT+ FORFAIT 15 LEVEES) prix /L : <b>0,0527 I</b>	PART FIXE TTC (ABONNEMENT+ FORFAIT 15 LEVEES) prix /L : <b>0,0580 I</b>
<b>BACS PUCES</b>	90L		135,31 €	4,74 €	5,22 €	206,41 €	227,05 €
	120L		135,31 €	6,32 €	6,96 €	230,11 €	253,12 €
	240L		135,31 €	12,65 €	13,92 €	325,06 €	357,57 €
	340L		135,31 €	17,92 €	19,72 €	404,11 €	444,52 €
	660L		135,31 €	34,78 €	38,28 €	657,01 €	722,71 €
	770L		135,31 €	40,58 €	44,66 €	744,01 €	818,41 €
Volume d'une ouverture : 30L		NOMBRE OUVERTURES PAR AN	ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT (OUVERTURES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0527 I</b>	PART VARIABLE TTC (OUVERTURES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0580 I</b>	PART FIXE HT (ABONNEMENT+ FORFAIT OUVERTURES) prix /L : <b>0,0527 I</b>	PART FIXE TTC (ABONNEMENT+ FORFAIT OUVERTURES) prix /L : <b>0,0580 I</b>
<b>POINTS D'APPORT VOLONTAIRE</b>	1 Pers.	30	115,01 €	1,58	1,74	162,41 €	178,65 €
	2 Pers.	60	115,01 €	1,58	1,74	209,81 €	230,79 €
	3 Pers.	90	115,01 €	1,58	1,74	257,21 €	282,93 €
	4 Pers.	120	115,01 €	1,58	1,74	304,61 €	335,07 €
	5 Pers.	150	115,01 €	1,58	1,74	352,01 €	387,21 €
	6 Pers.	180	115,01 €	1,58	1,74	399,41 €	439,35 €
l'ouverture de borne supplémentaire 1,58 € HT / 1,74 € TTC							
			ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT PAR PERSONNE (SACS SUPPLEMENTAIRES - rouleau complet) prix /L : <b>0,0527 I</b>	PART VARIABLE TTC PAR PERSONNE (SACS SUPPLEMENTAIRES - rouleau complet) prix /L : <b>0,0580 I</b>	PART FIXE HT (SACS SUPPLEMENTAIRES - rouleau complet) prix /L : <b>0,0527 I</b>	PART FIXE TTC (SACS SUPPLEMENTAIRES - rouleau complet) prix /L : <b>0,0580 I</b>
<b>SACS PREPAYES</b>	1 Pers.		135,31 €	Prix rouleau	Prix rouleau	190,65 €	209,72 €
	2 Pers.		135,31 €	21X50I 55,34 €	21X50I 60,87 €	245,99 €	270,59 €
	3 Pers.		135,31 €	OU	OU	301,33 €	331,46 €
	4 Pers.		135,31 €	Prix rouleau	Prix rouleau	356,67 €	392,34 €
	5 Pers.		135,31 €	21X25I 27,67 €	21X25I 30,44 €	412,01 €	453,21 €
	6 Pers.		135,31 €			467,35 €	514,09 €

PROFESSIONNELS							
			ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT (LEVEES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0527 l</b>	PART VARIABLE TTC (LEVEES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0580 l</b>	PART FIXE HT (ABONNEMENT+ FORFAIT 15 LEVEES) prix /L : <b>0,0527 l</b>	PART FIXE TTC (ABONNEMENT+ FORFAIT 15 LEVEES) prix /L : <b>0,0580 l</b>
BACS PUCES	90L		268,56 €	4,74 €	5,22 €	339,66 €	373,63 €
	120L		268,56 €	6,32 €	6,96 €	363,36 €	399,70 €
	240L		268,56 €	12,65 €	13,92 €	458,31 €	504,14 €
	340L		268,56 €	17,92 €	19,72 €	537,36 €	591,10 €
	660L		268,56 €	34,78 €	38,28 €	790,26 €	869,29 €
	770L		268,56 €	40,58 €	44,66 €	877,26 €	964,99 €
Volume d'une ouverture : 30L		NOMBRE OUVERTURES PAR AN	ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT (OUVERTURES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0527l</b>	PART VARIABLE TTC (OUVERTURES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0580 l</b>	PART FIXE HT (ABONNEMENT+ FORFAIT OUVERTURES) prix /L : <b>0,0527 l</b>	PART FIXE TTC (ABONNEMENT+ FORFAIT OUVERTURES) prix /L : <b>0,0580 l</b>
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		30	228,28 €	1,58 €	1,74 €	275,68 €	303,25 €
l'ouverture de borne supplémentaire 1,58 € HT / 1,74 € TTC							
			ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT prix /L : <b>0,0527 l</b>	PART VARIABLE TTC prix /L : <b>0,0580 l</b>	PART FIXE HT	PART FIXE TTC
SACS PREPAYES			268,56 €	55,34 €	60,87 €	323,90 €	356,29 €
			Prix du rouleau supplémentaire	21 sacs de 50l 55,34€ HT / 60,87 € TTC		21 sacs de 25l 27,67 € HT / 30,44 € TTC	
ADMINISTRATIONS							
			ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT (LEVEES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0527 l</b>	PART VARIABLE TTC (LEVEES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0580 l</b>	PART FIXE HT (ABONNEMENT+ FORFAIT 15 LEVEES) prix /L : <b>0,0527 l</b>	PART FIXE TTC (ABONNEMENT+ FORFAIT 15 LEVEES) prix /L : <b>0,0580 l</b>
BACS PUCES	90		220,04 €	4,74 €	5,22 €	291,14 €	320,25 €
	120		220,04 €	6,32 €	6,96 €	314,84 €	346,32 €
	240		220,04 €	12,65 €	13,92 €	409,79 €	450,77 €
	340		220,04 €	17,92 €	19,72 €	488,84 €	537,72 €
	660		220,04 €	34,78 €	38,28 €	741,74 €	815,91 €
	770		220,04 €	40,58 €	44,66 €	828,74 €	911,61 €
Volume d'une ouverture : 30L		NOMBRE OUVERTURES PAR AN	ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT (OUVERTURES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0527l</b>	PART VARIABLE TTC (OUVERTURES SUPPLEMENTAIRES) prix /L : <b>0,0580 l</b>	PART FIXE HT (ABONNEMENT+ FORFAIT OUVERTURES) prix /L : <b>0,0527 l</b>	PART FIXE TTC (ABONNEMENT+ FORFAIT OUVERTURES) prix /L : <b>0,0580 l</b>
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		30	187,03 €	1,58 €	1,74 €	234,43 €	257,87 €
l'ouverture de borne supplémentaire 1,58 € HT / 1,74 € TTC							
			ABONNEMENT HT	PART VARIABLE HT prix /L : <b>0,0527 l</b>	PART VARIABLE TTC	PART FIXE HT	PART FIXE TTC
SACS PREPAYES			220,04 €	55,34 €	60,87 €	275,38 €	302,92 €
			Prix du rouleau supplémentaire	21 sacs de 50l 55,34 € HT / 60,87 € TTC		21 sacs de 25l 27,67 € HT / 30,44 € TTC	

Le Président estime que l'évolution des PAV n'est pas très importante du fait des dépôts sauvages qu'ils engendrent.

François MAS tient à remercier pour la solution proposée qui entraîne une réduction du coût aux usagers. Il regrette que le comportement de certains usagers ait entraîné l'arrêt des PAV sur Sainte Foy.

Fabrice Michel présente les modifications du Règlement de Collecte consécutives aux nouvelles modalités :

### **3.1 Règles d'attribution des contenants :**

Règle de dotation applicable aux résidents permanents :

**PAV :** Le nombre d'ouvertures par an, est déterminé par le nombre de personnes au foyer selon la règle suivante

		Modifications
1 personne	21 ouvertures de 50 L	30 ouvertures de 30 L
2 personnes	42 ouvertures de 50 L	60 ouvertures de 30 L
3 personnes	63 ouvertures de 50 L	90 ouvertures de 30 L
4 personnes	84 ouvertures de 50 L	120 ouvertures de 30 L
5 personnes	105 ouvertures de 50 L	150 ouvertures de 30 L
6 personnes	126 ouvertures de 50 L	180 ouvertures de 30 L

Une unique carte est attribuée par foyer. Elle doit être introduite dans le lecteur pour permettre l'ouverture de la trappe de conteneur.

A noter que l'éligibilité d'accès aux PAV d'OMR, et par conséquent la dotation en cartes d'accès, est définie en concertation avec la commune en fonction notamment de la distance entre les usagers du service et le PAV. La même carte donne également accès aux déchèteries du territoire.

### **3.5 Organisation de la collecte en apport volontaire**

« Un espace de tri ..... Journaux magazine revue papier : colonnes avec plastron »

Ajout de :

Par exception, certains sites permettent de collecter des ordures ménagères en borne à contrôle d'accès au moyen d'une carte attribuée par l'USTOM.

- Une seule carte est délivrée par foyer. Elle est remise par courrier au domicile de l'utilisateur au plus tard 2 semaines après l'enregistrement de la demande par le service compétent, ou en main propre,
- Le remplacement de cartes perdues est payant, au tarif fixé par délibération du Comité Syndical à partir de la délivrance de la 3<sup>ème</sup> carte. Il est gratuit en cas de vol sur présentation d'un récépissé de dépôt de plainte.
- La carte reste la propriété de l'USTOM. Ainsi, en cas de déménagement hors du territoire, la carte doit être restituée à l'USTOM.

### **3.6 Organisation de la collecte en déchèterie**

Conditions d'accès pour les particuliers :

- Le remplacement de cartes perdues est payant, au tarif fixé par délibération du Comité Syndical « à partir de la 3<sup>ème</sup> carte ». Il est gratuit en cas de vol sur présentation d'un récépissé de dépôt de plainte.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Pas de question. Il propose aux délégués de passer au vote :

**Vote pour valider :**

- **La tarification des tarifs autres que la RI pour l'année 2024 telle que présentée ci-dessus,**
- **Les modifications du règlement de collecte telles que présentées ci-dessus.**

**Résultat du vote :**

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité ;**

- **Valide la grille tarifaire 2024 telle présentée que ci-dessus.**
- **Autorise le Président à modifier le règlement de collecte telles présentées que ci-dessus.**

**Point N°4 : Grille tarifaire autres que la redevance incitative**

La Commission Finances élargie, après étude des coûts par flux 2022 de l'USTOM, à la tonne et au m3, propose l'adoption pour 2024 des tarifs faisant l'objet du tableau suivant :

OBJET	TARIF EN POIDS/Unité (HT)	TARIF EN VOLUME/Unité (HT)
<b>MATIERES: Apports et Traitement</b>		
Apport/traitement OM	220,00 € HT/Tonne	-
Apport/traitement ENCOMBRANTS	273,00 € HT/Tonne	41,00 € HT/M3
Apport/traitement BOIS	173,00 € HT/Tonne	33,00 € HT/M3
Apport/traitement HUILE MOTEUR		1,30 € HT/Litre
Apport/traitement DMS		1,50 € HT/Litre
Apport/traitement GRAVATS	129,00 € HT/Tonne	39,00 € HT/M3
Apport de DECHETS VERTS	213,00 € HT/Tonne	42,00 € HT/M3
<b>MATIERES: Ventes aux professionnels</b>		
Vente de COMPOST (Qté < 1 Tonne)	20,00 € HT/Tonne	-
Vente de COMPOST (Qté > 1 Tonne)	10,00 € HT/Tonne	-
Livraison de COMPOST	Selon devis	
<b>FOURNITURES ET PRESTATIONS spécifiques</b>		
COMPOSTEURS plastique	gratuit	
COMPOSTEURS bois	12,50 € HT/unité	
Broyage à domicile de Déchets verts		
Avant Crédit d'Impôt	50,00 € TTC/h (42,00€ HT/h)	
Crédit d'Impôt déduit	25,00 € TTC/h (21,00€ HT/h)	
Fourniture de SERRURES POUR BACS	30,00 € HT/unité	
Fourniture de CARTE ACCES DECHETERIE	gratuit jusqu'à 2 cartes par compte	
	15,00 € HT/carte au-delà	
Location de BENNE: forfait d'amenée-repli	175,00 € HT	
prix/rotation de vidage	175,00 € HT/rotation	
prix/durée d'immobilisation	5,00 € HT par jour	
traitement des déchets collectés	Selon tarif par flux /T	
Location de BORNE: forfait d'amenée-repli	200,00 € HT	
Collecte de VERRE	42,00 € HT/Tonne	-

OBJET	TARIF EN POIDS/Unité (HT)	TARIF EN VOLUME/Unité (HT)
<b>PENALITES SELON REGLEMENT DE COLLECTE (RC)</b>		
Déchets hors volume du bac	1 levée supplémentaire (cf. grille tarifaire)	
Refus de dotation de bac	Facturation forfaitaire (cf. grille tarifaire)	
Déménagement du bac à une autre adresse	150,00 € HT/bac	
Remplacement de bac détérioré	0,50 € HT/litre + 50 € HT de frais de gestion	
Remplacement de puce détériorée	150,00 € HT/bac	
Défaut d'entretien du bac	Refus de ramassage + 50,00 € HT	
<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES REDEVANCE INCITATIVE</b>		
Livraison à domicile de bacs	gratuit	
Relivraison (bacs ou usagers absents- délai de prévenance inférieur à 2 jours ouvrés-)	30,00 € HT/livraison	
Bacs récupérés pleins ou sales	30,00 € HT/livraison	
Ecocup cassés ou irrécupérables	1,00 € TTC/unité (0,83 € HT)	
Prêt temporaire de bac (événement, saison)	gratuit (levées facturées selon tarif Redevance) A retirer/rapporter sur le site de Pessac/Dordogne	
<b>RECYCLERIE</b>		
Livraisons : devis préalable à établir en Recyclerie selon zones de livraison et effectif requis	à partir de 20,00 € TTC (18,18 €HT)	
VIDE-MAISON	Selon devis pré-établi sur les bases suivantes:	
Objet très bon état: forfait jusque 3 objets	2,00 € TTC (1,82 €HT)	
Objet très bon état: forfait 4 objets et +	10,00 € TTC (9,09 €HT)	
Supplément pour difficulté spécifique d'accès (ex.: étage, grenier, ..)	10,00 € TTC (9,09 €HT)	
Transport point de collecte vers Déchèterie ( non valorisables en magasin)	-	60,00 € TTC/M3 (54,54 €HT)

Le Président rappelle qu'au dernier Comité Syndical a été validé le nombre de passage en déchèterie (12).

Un délégué demande si ces tarifs sont harmonisés avec les autres syndicats.

Fabrice MICHEL répond que non car les coûts ne sont les mêmes.

Le Président demande aux délégués s'il y a d'autres questions. Aucune autre question, il propose aux délégués de passer au vote.

**Vote pour valider la tarification des tarifs autres que la RI pour l'année 2024 telle que présentée ci-dessus**

**Résultat du vote :**

Pour : 33 voix  
 Contre : 00 voix  
 Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la tarification des tarifs autres que la RI pour l'année 2024 telle que présentée ci-dessus**

**Point N°5 : Tableau des effectifs**

Le Président informe le Comité Syndical que ce tableau ne concerne que les fonctionnaires.

Le précédent tableau des effectifs (voté le 29/11/2022) faisait état de 18 postes, dont 16 pourvus et 2 vacants.

Il convient d'ajuster le tableau des effectifs et de tenir compte des avancements de grade.

Il propose d'ajuster le tableau dans le sens suivant :

- Suppressions de postes :
  - o 1 poste d'attaché
  - o 1 poste d'ingénieur
  - o 2 postes d'adjoint technique territorial
- Aucune création de poste

Le nouveau tableau des effectifs est établi ainsi :

Grades ou emplois	Catégories	Temps de travail	EFFECTIF AVANT SUPPRESSION AU 01/11/2023			Création de poste en 2023	EFFECTIF ACTUEL			Suppressions de postes	EFFECTIF APRES SUPPRESSIONS AU 28/11/2023		
			P	V	TOTAL		P	V	TOTAL		P	V	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>													
Attaché	A	35h		1	1			1,00	1,00	-1			0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h	3,00		3		3,00		3,00		3,00		3
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h	2,00		2		2,00		2,00		2,00		2
Adjoint Administratif Territorial	C	35h	0		0		0,00		0,00		0		0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					0					Suppressions de postes			0
Ingénieur Principal	A	35h	1		1		1,00		1,00		1		1
Ingénieur	A	35h	1		1		1,00		1,00	-1	0		0
Agent de maîtrise	C	35h	1		1		1,00		1,00		1		1
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	C	35h	1		1		1,00		1,00		1		1
Adjoint Technique Territorial Principal 2' classe	C	35h	1	1	2		2		2,00		2		2
Adjoint Technique territorial	C	35h	6,00		6		6		6,00	-2	4		4
<b>TOTAL</b>			<b>16</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>-4</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions, il propose aux délégués de passer au vote.

**Vote pour valider les suppressions de poste et la modification du tableau des effectifs tel que présenté.**

Résultat du vote :

Pour : 33 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les suppressions de poste et la modification du tableau des effectifs tel que présenté**

**Informations**

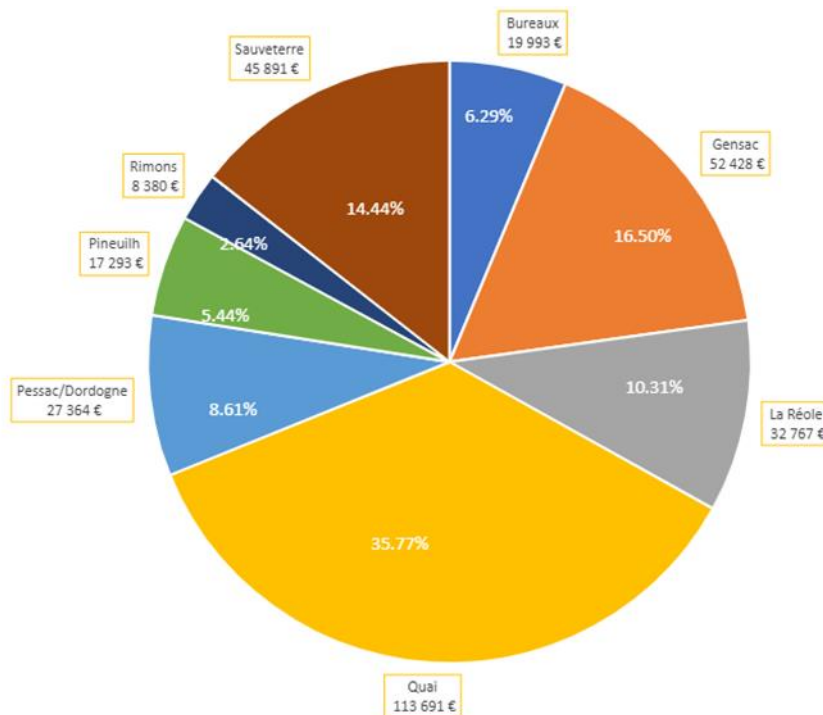
Rapport des arrêtés pris par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical. : aucun

Rapport des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical :

- 2023-07-03 : Signature du marché FC2023-001 Achat chargeuse
- 2023-10-04 : Signature avenant N°2 du marché FCS2021-006 Berto
- 2023-10-05 : Signature avenant N° du marché FCS2020-001 Paprec

Travaux en cours :

- Massugas : Plateforme béton, la pose de filets anti-pigeons et des travaux d'aménagement des bureaux ont été réalisés.
- La Réole : Plateforme béton pour réaménagement réalisée.
- Clôture poteaux et plaques béton : Rimons fait, réalisation en cours sur Gensac puis Sauveterre de Guyenne (courant décembre).
- Vidéo surveillance : 120 intrusions constatées sur l'ensemble des déchèteries, complément d'installation sur la déchèterie de Pineuilh et sur Massugas.
- Marquages au sol : Réalisés sauf sur La Réole.
- Sauveterre : Quai à gravats réalisé.
- Rimons : Quai à gravats consultation pour modification.



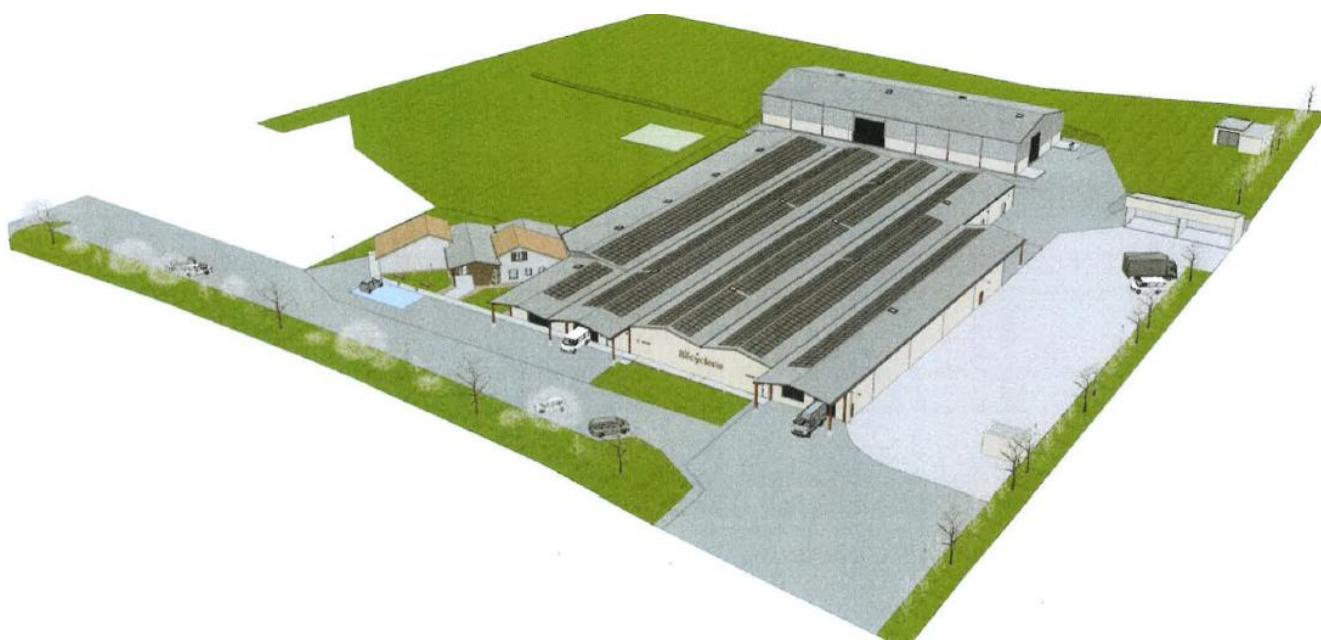
La moitié des travaux engagés sont réalisés et 19% sont en cours.

### Rénovation de Saint Magne :

Le permis de conduire a été attribué favorablement le 19/09/2023, affiché sur site (05 octobre 2023) afin de couvrir le délai de recours obligatoire. L'attribution des missions de Bureau de Contrôle et de SPS est faite. Le cabinet d'ANTEA finalise les DCE et les soumettra au Bureau de contrôle pour validation et préparera le PGC.

	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24
PC													
Nouveau dossier de Permis de Construire													
Analyse du PC par le MO													
Délai instruction PC													
Recours													
Dépôt Porter à connaissance													
Porter à connaissance : délai de retour des instances													
Recours ICPE													
ACT													
DCE													
Analyse DCE par BCT													
Etude SPANC													
Approbation MO													
Consultation entreprises													
Analyse des offres + complément négociation													
Présentation et validation RAO													
CAO													
Notification des marchés de travaux													
DET													
Préparation travaux													
calendrier détaillé des études d'exécution (OPC)													
VISA													
Travaux													
AOR													
Réception													
Mise en Service													
GPA													

### Rénovation de la Recyclerie :



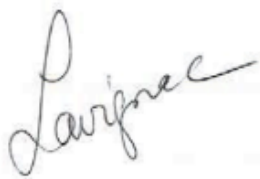
Une réflexion est menée entre élus, agents et commission afin de savoir comment faire pendant la fermeture de la recyclerie. Une demande forte d'ouverture d'une recyclerie dans le sud est toujours d'actualité et pourrait être envisagée avec le partenariat d'associations locales. Le Président et Hunald Bernis ont déjà visité un site.

PLANNING	semaines	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	...	nov-24	déc-24
Notification - Réunion de lancement															
APS	5														
Programme technique et fonctionnel des travaux, proposition d'esquisses															
Validation USTOM et réunion de présentation															
Avant Projet Définitif (APD)	5														
Consultation missions géotechnique G2AVP															
Réalisation G2AVP															
APD bouclage choix techniques, estimation, phasage															
Réunion ABF et intervenants projet															
Délai retour consultatif ABF															
Calendrier enveloppe "étude-travaux", par corps d'état (OPC)															
Validation USTOM et réunion de présentation															
Permis de construire															
Finalisation PC suite à retour ABF															
Analyse de la déclaration par l'USTOM															
Délai instruction PC															
Projet (PRO)	6														
G2PRO															
PRO/DCE															
Calendrier phasage "travaux", lot par lot, PIC (OPC)															
Validation USTOM et réunion de présentation															
ACT	12														
Consultation entreprises															
Analyse des offres															
Négociation															
Présentation et validation RAO															
CAO															
Mise au point															
DET et OPC	36														
Préparation travaux															
calendrier détaillé des études d'exécution (OPC)															
VISA															
Travaux															
AOR															
Réception															

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il remercie les délégués de leur présence, lève la séance à 20H30 et les invite à terminer la réunion autour d'un pot.

Le secrétaire,



Marie-Claude LAVIGNAC

Le Président,



Christian MALANDIT-SALLAUD